

Sainte-Croix, le 6 mai 2013

## **PREAVIS MUNICIPAL No 928-13**

### **Au Conseil communal de et à Sainte-Croix**

#### **Demande de crédit pour la rénovation du sol de la caserne du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) à Sainte-Croix**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal un crédit d'investissement de Chf 40'000.00 destiné à procéder à l'application d'un revêtement de protection du sol de la halle principale des véhicules de la caserne des pompiers.

#### **Descriptif et coûts des travaux**

En service depuis 2004, ces locaux répondent parfaitement aux besoins. Toutefois, avec l'expérience pratique de plus de huit ans, on réalise qu'il manque une couche de protection sur les sols des garages.

L'option de laisser les surfaces brutes en béton avait été choisie lors de la construction en fonction d'impératifs non seulement financiers mais également en raison d'un manque de recul sur des applications similaires dans d'autres casernes.

A l'usage, sachant que ces locaux ont non seulement vocation de garages à véhicules mais également de lieux de stockage et de manutention de matériel, il s'avère que l'entretien de ces sols poreux pose des problèmes évidents.

Tout écoulement intempestif est difficile à résorber et laisse des traces parfois impossibles à éliminer.

Après examen de la situation, notre choix se porte sur l'application d'un revêtement à base de résine époxy, légèrement structuré, sur l'intégralité de la surface des garages soit 436 m<sup>2</sup>.

Des opérations similaires ont été réalisées dans des locaux communaux ainsi que dans différentes casernes du canton exposées aux mêmes contraintes et ils apportent pleine satisfaction.

Sur la base d'offres en notre possession, le coût des travaux se répartit comme suit :

• Travaux préparatoires, rabotages des surfaces, étanchéité	11'000,00
• Couche d'imprégnation pour renforcement du support	4'000,00
• Application d'un revêtement Epoxy	23'000,00
• Divers et imprévus	2'000,00

**Total**

**Chf 40'000,00**



## Participation ECA

En vertu de l'article 26 du Règlement du 19 mai 1999 sur la participation aux frais de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels, l'octroi d'un subside n'est pas envisageable pour ce genre de travaux. En effet, seuls la construction, la transformation et l'agrandissement de locaux servant à l'entreposage des équipements, véhicules et engins peuvent faire l'objet d'une subvention.

### CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e :**

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés pour la rénovation du sol de la caserne du SDIS;
- **d'accorder** un crédit de **Chf 40'000.00**. Le compte no 9143.928 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2014, par le compte no 354.3311.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 9'000.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 8'600.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2013

**Délégué municipal : M. Cédric Roten, Municipal**